



District de football des Hautes-Pyrénées  
Commission Départementale de l'Arbitrage



PV CDA n° 3 du 24 mars 2025

**Ouverture de séance électronique du 24 mars 2025**

**Membres CDA:** CUBERTAFON Michael (président), FORESTIER Hubert, SALLES Etienne, ROMO Christophe, CANAPLE Chemsy, EL MAADIOUI Mohamed, FORESTIER Jessica (secrétaire de séance)

**Objet de la séance**

Absence à la commission d'appel.

Suite au mail reçu du président par délégation de la commission d'appel, M. X, ne s'est pas présenté à sa convocation devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées de football.

La CDA a contacté M. X afin qu'il s'explique sur son absence, celui-ci a répondu qu'il n'avait pas reçu le mail. Il a été demandé au secrétariat du district de nous transmettre les preuves d'envoi du mail à l'arbitre mentionné, celui faisait bien parti des destinataires convoqués.

Suite au justificatif demandé, il est notifié que le mail a bien été délivré mais pas ouvert.

Suite à ces faits,

**Décision de la CDA :**

1. Conformément au titre X et à l'article 75 du règlement intérieur de la CDA des Hautes-Pyrénées sur l'obligation d'être présent aux événements dédiés aux arbitres,
2. Conformément au titre X et à l'article 76 du règlement intérieur de la CDA des Hautes-Pyrénées sur l'absence d'un arbitre,

**La CDA décide :**

**Absence non justifiée de l'arbitre M. X à une audition auprès d'une commission du district : 2 semaines de non désignation à compter du lundi 31 mars jusqu'au dimanche 13 avril 2025 inclus.**

**Clôture de la séance**

CUBERTAFON Michael  
Président CDA

Jessica FORESTIER  
Secrétaire de séance